

REGLEMENT DES COMPETITIONS 2023

GOLF UTAH BEACH NORMANDIE

1- INTRODUCTION :

Ce document précise les règles et procédures appliquées par la Commission Sportive pour l'organisation des compétitions se déroulant sur le parcours du Golf Utah Beach Normandie.

Les compétitions de club sont ouvertes aux membres du club et aux joueurs extérieurs lorsqu'ils sont licenciés, ayant répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

(voir site FFG – Menu – Prendre sa licence – certificat médical et QS)

<https://www.ffgolf.org/prendre-sa-licence/certificat-medical-et-qs>

2- INSCRIPTIONS / PUBLICATIONS :

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'à 14 heures la veille de la compétition : les inscriptions se feront sur ISP ou à l'accueil du golf.

Il n'y a pas d'inscriptions possibles le jour même.

Droits de jeu : 8 € par inscrit y compris lors des compétitions en équipe (scramble)
(droits de jeu ramenés à 3 € pour le Trophée du jeudi UTAH Cup)

La Commission Sportive se réserve la possibilité de modifier le montant des droits de jeu.

Les départs seront publiés la veille de la compétition.

Le droit de jeu, sauf autre disposition, est à régler lors de la perception de la carte de score le jour de la compétition.

3- ORGANISATION DES DEPARTS :

3-1 Marques de départ :

Sauf conditions particulières, les index et marques de départ de chaque série seront affichés comme ci-dessous :

	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	3 ^{ème} série	4 ^{ème} série	5 ^{ème} série
HOMMES	≤ 11.4	De 11.5 à 18.4	De 18.5 à 26.9	De 27 à 36	>36
Marques de départ	Blanche	Jaune	Jaune	Bleu	Rouge
FEMMES	≤ 15.4	De 15.5 à 24.4	De 24.5 à 36	>36	
Marques de départ	Bleu	Rouge	Rouge	Violet	

La commission sportive se réserve la possibilité d'utiliser des marques de départ différentes pour certaines catégories d'âge ; la carte de score sera alors paramétrée en conséquence.

La commission sportive se réserve la possibilité de faire jouer les 5ème séries hommes et 4ème série femmes sur 9 trous.

3-2 Constitution des parties :

Sauf indication spécifique dans la présentation de l'épreuve les départs sont organisés en 2 vagues :

- Une vague le matin avec un premier départ à 8h30
- Une vague l'après-midi avec un premier départ à 12h00

Chaque partie est constituée de 3 joueurs, avec des départs donnés toutes les 10 minutes.

3-3 Ordre des départs :

Afin de fluidifier le jeu, les départs seront donnés (sauf cas particuliers à la discrétion de la Commission sportive) dans l'ordre des index pour les formules en individuel et selon l'ordre des handicaps de jeu de l'équipe.

Cas particuliers : les starters, les sponsors et leurs invités, le (les) responsable (s) compétition chargé (s) de la gestion de l'épreuve.

La formule du jeudi dans le cadre du Trophée UTAH Cup permettra un départ par affinité selon les choix des concurrents.

Les joueuses et joueurs doivent se présenter 10 minutes avant leur horaire au départ du tee 1. Tout retard pourra entraîner une disqualification.

4- DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

4-1 Formule de jeu :

A moins qu'il en soit précisé autrement par la commission sportive sur la carte de score ou par voie d'affichage, la forme de jeu est la suivante :

- 1 **Stroke Play** pour la 1ere série
- 2 **Stableford** pour les autres

Le sponsor aura la possibilité de définir la formule de jeu : en simple ou par équipe en scramble, 4 balles meilleure balle ...

4-2 Cadence de jeu :

Sauf circonstances exceptionnelles, la durée de la partie ne devrait pas dépasser 4h30.

Il est rappelé dans cet esprit, qu'il est plus important, pour le rythme général de la compétition, de « coller » à la partie précédente, que de se préoccuper de la suivante qui, par la force des choses, s'est adaptée à votre rythme. Une partie est considérée comme étant en retard si elle a perdu la distance par rapport à la partie précédente et si elle est en retard sur l'horaire indiqué sur la carte des joueurs.

Vous devez donc respecter le temps de jeu sur chaque trou qui est inscrit sur la carte.

RAPPELS :

- Un joueur est censé avoir commis une « faute de temps », s'il exécute son coup en plus de 40 secondes.

- Au recording, tous les joueurs du groupe encourent une pénalité générale d'un coup sur le trou n° 18 pour infraction à la règle 5.6 (retard déraisonnable) : pénalité générale si le temps a été dépassé de plus de 10 minutes.
Temps autorisé pour chercher une balle : 3 minutes

4-3 Code de comportement

En application de la règle 1.2 R&A

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

a) Négliger le parcours :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer (zone écologiques).
- Ne pas replacer systématiquement les divots.
- Ne pas ratisser systématiquement les traces de pas dans les bunkers.
- Ne pas relever les pitches.
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135m,...).
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans retenir sa chute.
- Abandonner des déchets ou des mégots de cigarettes.

b) Écart de langage

c) Écart de comportement

Pénalités applicables :

1^{re} infraction = avertissement
2^{ème} infraction : 1 coup de pénalité
3^{ème} infraction : Pénalité générale
4^{ème} infraction : disqualification

d) Code vestimentaire :

Il est attendu des joueuses et des joueurs, qu'ils respectent le code vestimentaire du club, et à défaut une tenue correcte est exigée.

4-3 Recording et enregistrement des scores :

Chaque compétiteur doit vérifier avec son marqueur les scores bruts inscrits sur chaque trou avant que les deux signatures ne soient apposées sur la carte ; celle-ci doit être rendue au comité aussitôt que possible après la fin du tour.

La carte sera considérée comme rendue lorsqu'elle aura été saisie au bureau de la Commission Sportive en présence des joueurs composant le groupe.

5- CLASSEMENT / RESULTATS :

La Commission Sportive définit le nombre de séries en fonction du nombre de participants : les séries comptant 6 participants ou moins seront regroupées avec la ou les séries voisines sous réserve qu'elles aient joué la même formule de jeu.

L'ensemble des résultats sera saisi sur le logiciel RMS de la FFG par les Responsables Compétitions désignés.

Les éventuelles contestations seront arbitrées par les mêmes Responsables.

6- REMISE DES PRIX / DOTATION :

L'inscription à une compétition sous-entend la participation à la remise des prix. Tous les compétiteurs sont conviés aux remises des prix et non pas seulement les potentiels gagnants. Il est important pour remercier et donc garder nos sponsors d'avoir un maximum de personnes présentes.

La remise des prix a lieu à l'issue de la compétition au lieu et à l'heure précisés sur la carte de score.

Les premières récompenses sont décernés aux meilleurs score Brut femme et homme indépendamment de la série. Sont ensuite récompensés les meilleurs concurrents Net de chaque série telle que définie chapitre 3-1 du présent document.

Sauf autre volonté du sponsor et en accord avec la Commission Sportive, un lauréat absent de la remise des prix sera déchu de son droit à récompense et le prix sera soit décerné au prochain joueur dans l'ordre du classement soit remis au tirage au sort.

Un tirage au sort est généralement effectué pour récompenser quelques heureux compétiteurs n'ayant pas déjà reçu un prix pour la même compétition. Toutefois, si un prix mis en tirage au sort est plus prestigieux que ceux de la dotation, c'est l'ensemble des participants qui participera au tirage au sort de ce prix.

7- DIVERS :

7-1 Voiturettes :

Elles peuvent être autorisées aux joueurs titulaires du certificat médical avec mention « utilisation d'une voiturette en compétition obligatoire pour une durée « X ».

Seul le joueur ayant le Certificat médical est autorisé dans la voiturette, à l'exclusion de tout autre joueur.

En cas d'infraction : disqualification

7-2 Abandon et disqualification :

Si un joueur interrompt son jeu et que le comité considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité ; sinon il est disqualifié.

Tout abandon pour motif médical non évident entraînera la disqualification du joueur qui devra présenter, dans les 48h00, un certificat médical à la Commission Sportive pour changer son statut de « disqualifié » en "abandon justifié".

7-3 Droit à l'image :

En acceptant de participer à la compétition, le joueur accepte de facto le droit à l'image de la dite compétition.

Pour la Commission Sportive
Christophe BOISSET